



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-028 / 3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 18 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Absents :** N. JULLIARD.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Cession de l'immeuble communal 130 Boulevard de la République à Voiron, à Monsieur RUGGIERO Rodolphe pour le bâtiment A et à Monsieur GUIGAL Jonathan pour le Bâtiment B**

---

Rapporteur : Martine CHASSON

**EXPOSE :** La Commune de Voiron est propriétaire d'un immeuble situé 130, Boulevard de la République à Voiron, depuis l'acquisition qu'elle en a faite en juillet 1992. Ce bien a été mis en location pendant de nombreuses années, jusqu'au départ du dernier occupant. Il est aujourd'hui vacant et sans destination précise.

Après une précédente mise en vente qui n'a pas abouti du fait du désistement des candidats à l'acquisition, la municipalité a trouvé un nouvel accord avec Monsieur RUGGIERO Rodolphe, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui se porte acquéreur du bâtiment A, en l'état, au prix de 60 000 €, et avec Monsieur GUIGAL Jonathan, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui se porte acquéreur du bâtiment B, en l'état, au prix de 60 000 €.

Les biens objets de la vente se situent sur la parcelle cadastrée section AV31, et se composent :

- pour le bâtiment A des lots 2, 3 et 5 consistant en un appartement sur 3 niveaux et deux caves,
- pour le bâtiment B des lots 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14 consistant en un local commercial, une cave, un garage, une cour et un jardin.

La surface habitable de l'ensemble est de 125,44 m<sup>2</sup>.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 25 février 2021,  
Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 06 novembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente du bâtiment A à M. RUGGIERO Rodolphe, ou toute société pouvant se substituer à lui, au prix de 60 000 €, et du bâtiment B à M. GUIGAL Jonathan, ou toute société pouvant se substituer à lui, au prix de 60 000 €,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, 1er Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (34 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT